



WEST AFRICAN POWER POOL
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN
General Secretariat / Secrétariat Général

**DIXIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**

**DECISION EEEOA/67/DEC.25/11/15 RELATIVE A LA NOMINATION DU
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DU SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE
ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN (EEEOA)**

L'Assemblée Générale

CONSIDERANT la Décision A/DEC.5/12/99 du 22^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Lomé le 10 Décembre 1999, relative à la mise en place du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 18/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, relative à la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 20/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, accordant le statut d'Institution Spécialisée de la CEDEAO au Secrétariat Général de l'EEEOA ;

RAPPELANT l'Accord de Siège signé entre la République du Bénin et le Secrétariat de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA en date du 6 juillet 2006, notamment en ses Articles 1,4, 5,7 et 26 ;

CONSIDERANT la Décision WAPP/15/DEC.06 /07/06 de la 1^{ère} Session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA, tenue à Cotonou le 6 juillet 2006, portant composition du Conseil Exécutif de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Résolution WAPP/72/RES.28/10/09 de la 10^{ème} Réunion du Conseil Exécutif de l'EEEOA, tenue à Accra le 28 octobre 2009, portant renouvellement de la nomination du Président et du Vice-Président du Conseil Exécutif ;

CONSIDERANT la Décision WAPP/33/DEC.29/10/09 de la 4^{ème} Session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA, tenue à Accra le 29 octobre 2009, portant renouvellement de la nomination du Président et du Vice-Président du Conseil Exécutif ;

CONSIDERANT la Décision WAPP/50/DEC.02/11/12 de la 7^{ème} Session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA, tenue à Abuja le 2 novembre 2012, relative à la nomination du Président du Conseil Exécutif ;

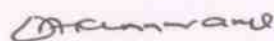
CONSIDERANT la Résolution EEEOA/198/RES.30/10/15 de la 29^{ème} Réunion du Conseil Exécutif de l'EEEOA tenue, le 30 octobre 2015 à Cotonou, relative à la nomination du Président du Conseil Exécutif du Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA).

DECIDE:

- Article 1 :** La nomination de **Engr. (Dr.) Abubakar T. ATIKU** comme Président du Conseil Exécutif de l'EEEOA est approuvée pour un mandat de trois (3) ans couvrant la période de la 10^{ème} Session de l'Assemblée Générale à la 13^{ème} Session de l'Assemblée Générale.
- Article 2 :** La présente Décision prend effet à compter de sa date de signature.
- Article 3 :** Le Secrétaire Général est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en application de cette Décision.

Fait à Dakar, le 25 novembre 2015

Le Président



Engr. Olusola O. AKINNIRANYE